

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le

26 JAN. 2018

Service Patrimoine Naturel  
Division Réglementation des Espèces Protégées

Nos réf. : ND

Affaire suivie par : **Natacha DULKA**  
natacha.dulka@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 05 56 93 32 92

## Synthèse participation du public

### ARRÊTE n° 129/2017 – Construction de 93 logements sociaux à Ciboure (64)

Consultation du public du 17 novembre au 3 décembre 2017 via le site internet de la DREAL

*Via le site internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine, 3 citoyens et le conseil syndical de la résidence Les Rives de l'Untxin ont déposé des observations sur le projet. Le conseil syndical a également adressé un courrier écrit au Directeur de la DREAL reprenant les observations déposées via la consultation internet.*

Certaines observations ne concernent pas la réglementation relative à la protection des espèces (problèmes de circulation automobile par ex.).

Un échange a eu lieu, par courriel, avec le pétitionnaire sur les principaux points soulevés lors de cette consultation : justification du choix de l'emplacement du projet, complétude des inventaires et évaluation des niveaux d'impact, mises en œuvre de mesures de la séquence ERC.

L'office 64 a apporté des précisions et des compléments d'informations pour partie reprise dans l'arrêté :

- **absence de solution alternative** : précision sur le choix du site, élément repris dans le 1<sup>er</sup> considérant de l'arrêté,

- **complétude des inventaires et évaluation des niveaux d'impact** : réponses apportées par le bureau d'étude ETEN, éléments non repris dans l'arrêté car sans effet sur le projet d'arrêté,
- **misés en œuvre de mesures de la séquence ERC** : précision sur les mesures d'évitement (article 4), complément des mesures d'accompagnement (article 9)

Pour le Directeur et par délégation  
Le Chef de service

Stéphane ALLOUCH

